

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 270 784	3 553 373
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	423 119 729	347 270 944
Portefeuille-titres de placement	7	2 406 741	1 256 783
Portefeuille d'investissement	8	7 459 387	5 493 362
Valeurs Immobilisées	9	14 533 076	7 326 792
Actifs d'impôts différés	10	291 886	327 348
Autres actifs	11	6 134 657	3 264 752
TOTAL DES ACTIFS		461 216 261	368 493 353
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	1 254 018	2 365 934
Dettes envers la clientèle	13	5 685 303	4 586 936
Emprunts et dettes rattachées	14	365 028 023	289 261 943
Fournisseurs et comptes rattachés	15	35 832 031	22 893 943
Autres passifs	16	2 912 550	2 794 026
TOTAL DES PASSIFS		410 711 925	321 902 782
INTERETS MINORITAIRES	17	6 971	6 078
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 663 524	4 390 508
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 292)	(1 199 602)
Résultats reportés consolidés		3 590 193	2 356 512
Résultat consolidé		4 714 939	3 507 075
Total des capitaux propres	18	50 497 365	46 584 494
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		461 216 261	368 493 353

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	89 055 325	51 913 535
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	37 948 215	20 503 624
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	51 107 110	31 409 911
ENGAGEMENTS RECUS	869 124 854	758 718 987
Cautions Reçues	273 601 046	259 715 241
Avals reçus	-	4 250 000
Garanties Reçues	1 003 274	1 003 274
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	69 064 032	53 613 652
Valeurs des biens, objet de leasing	525 456 502	440 136 820
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	3 000 000	7 008 121
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 000 000	7 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	8 121

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	39 278 480	31 821 894
Revenu des opérations de location longue durée	20	2 249 360	1 562 770
Intérêts et charges assimilées	21	(23 672 189)	(19 065 980)
Coût des opérations de location longue durée	22	(1 538 899)	(1 093 966)
Produits des placements	23	255 419	67 320
Autres produits d'exploitation	24	57 864	37 488
		<hr/>	<hr/>
Produits nets		16 630 035	13 329 526
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	25	4 702 094	4 126 723
Dotations aux amortissements	26	614 801	629 106
Autres charges d'exploitation	27	2 638 614	2 619 089
		<hr/>	<hr/>
Total des charges d'exploitation		7 955 509	7 374 918
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		8 674 525	5 954 608
		<hr/>	<hr/>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	28	2 778 299	1 885 084
Dotations nettes aux autres provisions	29	16 882	216 492
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 879 345	3 853 032
		<hr/>	<hr/>
Autres pertes ordinaires	30	(239 163)	(57 231)
Autres gains ordinaires	31	110 775	112 094
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		5 750 957	3 907 896
		<hr/>	<hr/>
Impôts différés		(35 462)	6 781
Impôts sur les bénéfices		(1 135 136)	(833 191)
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		4 580 360	3 081 486
		<hr/>	<hr/>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	135 473	425 418
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 715 833	3 506 904
		<hr/>	<hr/>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(894)	171
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		4 714 939	3 507 075
		<hr/>	<hr/>
Résultat par action		0,833	0,614

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	275 169 744	245 682 968
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(302 141 818)	(265 031 215)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(8 500 501)	(6 668 953)
Intérêts payés	(22 506 563)	(17 277 689)
Impôts et taxes payés	(2 370 544)	(1 002 898)
Autres flux liés à l'exploitation	(1 809 706)	(708 178)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(62 159 388)	(45 005 964)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 422 415)	(2 866 163)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	681 063	517 443
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 756 338)	(748 361)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(6 497 689)	(3 097 081)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	10 500
Encaissements suite à la cession d'actions propres	1 720 132	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(509 293)	(1 199 602)
Dividendes et autres distributions	(2 009 000)	(1 722 000)
Encaissements provenant des emprunts	596 250 000	461 280 000
Remboursements d'emprunts	(521 965 433)	(413 953 423)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	73 486 406	44 415 475
	<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie	4 829 328	(3 687 569)
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	1 187 438	4 875 007
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 016 766	1 187 438

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDE

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2015	2014		2015	2014		2015	2014
Intérêts de leasing	37 190 990	29 786 191	Intérêts et charges assimilés	23 672 189	19 065 980			
Revenu des opérations de location longue durée	2 249 360	1 562 770	Coût des opérations de location longue durée	1 538 899	1 093 966			
Intérêts de retard	665 544	725 719						
Variation des produits réservés	(82 591)	57 522						
Produits accessoires	1 504 537	1 252 461						
Autres produits d'exploitation	57 864	37 488						
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>41 585 703</u>	<u>33 422 151</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>25 211 087</u>	<u>20 159 945</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>16 374 616</u>	<u>13 262 206</u>
Marge commerciale (PNB)	16 374 616	13 262 206	Autres charges d'exploitation	2 638 614	2 619 089			
Produits des placements	255 419	67 320	Charges de personnel	4 702 094	4 126 723			
<u>Sous total</u>	<u>16 630 035</u>	<u>13 329 526</u>	<u>Sous total</u>	<u>7 340 708</u>	<u>6 745 812</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>9 289 327</u>	<u>6 583 714</u>
Excédent brut d'exploitation	9 289 327	6 583 714	Dotations aux amortissements et aux résorptions	614 801	629 106			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	872 083	1 341 704	- Pour dépréciation des créances	3 198 239	3 026 788			
- additionnelles	47 858	-	- Collectives	500 000	200 000			
- pour immobilisations	2 052	-	- Pour dépréciation des titres	183 942	118 888			
- pour autres actifs	238 928	15 769	- Pour risques et charges		70 176			
Autres produits ordinaires	110 775	112 094	- Pour dépréciation des autres actifs	65 109	33 674			
Impôt différé		6 781	- Pour dépréciation des immobilisations	8 810	9 523			
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	135 473	425 418	Autres pertes ordinaires	239 163	57 231			
<u>Sous total</u>	<u>10 696 495</u>	<u>8 485 481</u>	Impôts sur les bénéfices	1 135 136	833 191			
			Impôt différé	35 462	-			
			<u>Sous total</u>	<u>5 980 662</u>	<u>4 978 577</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>4 715 833</u>	<u>3 506 904</u>
						<u>Part revenant aux intérêts minoritaires</u>	<u>(894)</u>	<u>171</u>
						<u>Résultat net</u>	<u>4 714 939</u>	<u>3 507 075</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des cinq sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 28.700.000 divisé en 5.740.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 12.500 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1994. Elle a pour objet principal la promotion immobilière.

Le capital social de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.700.000, divisé en 87.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en septembre 2001 sous le régime d'entreprise totalement exportatrice dans le cadre de la loi n°93-120 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. Elle a pour objet la fabrication des fermetures à glissières de tout genre.

Le capital social de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 2.500.000, divisé en 25.000 parts de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 13.200.000, divisé en 13.200.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

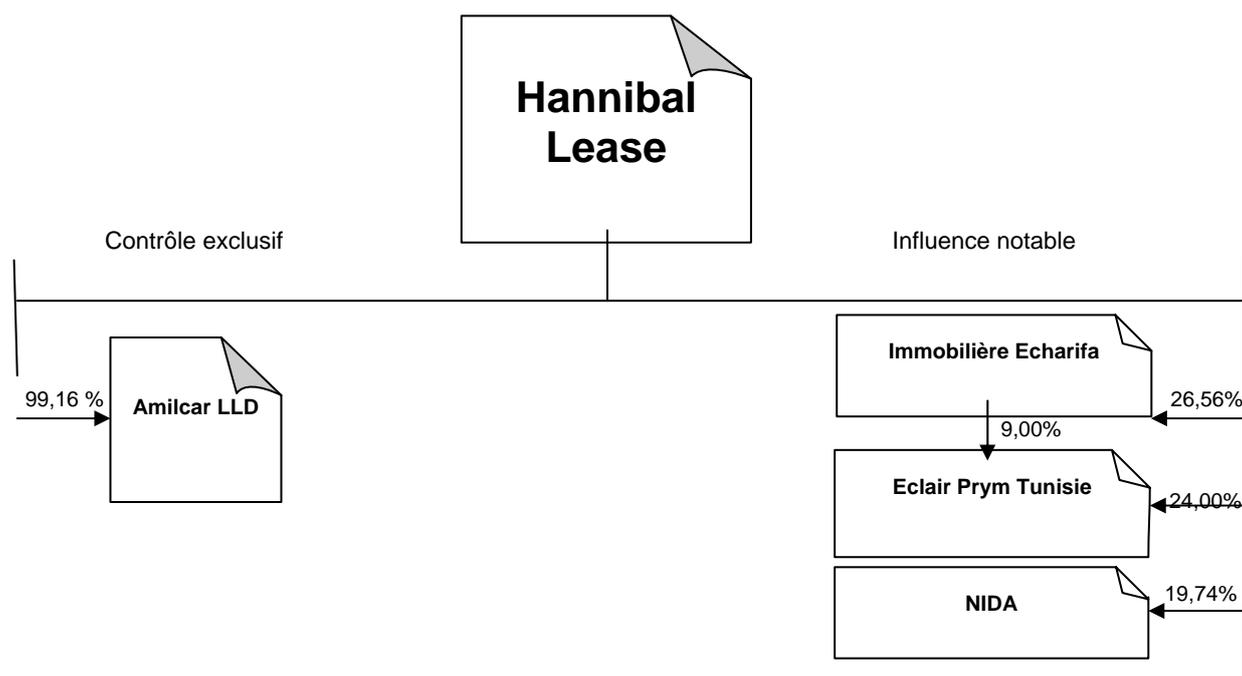
Les participations de la société Hannibal Lease dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 12.395 titres sur les 12.500 actions formant le capital de la société « **AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 23.104 titres sur les 87.000 actions formant le capital de la société « **IMMOBILIERE ECHARIFA** », soit un pourcentage de participation de 26,56%.
- ✓ Hannibal Lease détient 6.000 titres sur les 25.000 parts formant le capital de la société « **ECLAIR PRYM TUNISIE** », soit un pourcentage de participation de 24,00%
- ✓ Hannibal Lease détient 2.606.011 titres sur les 13.200.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 19,74%

Périmètre de consolidation

	2015	2014
Amilcar LLD	99,16%	99,16%
Société Immobilière ECHARIFA	26,56%	26,56%
Société Eclair Prym Tunisie	24,00%	24,00%
Société NIDA	19,74%	19,74%

Organigramme du groupe



Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIÈRE ECHARIFA	Influence notable	Mise en équivalence
NIDA	Influence notable	Mise en équivalence
ECLAIR PRYM	Influence notable	Mise en équivalence

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

4-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-8 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques	7 269 934	3 552 190
- Caisses	850	1 182
<u>Total</u>	<u><u>7 270 784</u></u>	<u><u>3 553 373</u></u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Créances sur contrats mis en force	439 873 350	364 018 398
Encours financiers	421 717 022	349 484 456
Impayés	20 220 576	15 937 156
Intérêts échus différés	(2 130 357)	(1 678 941)
Valeurs à l'encaissement	66 110	275 726
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 823 562	1 968 838
Total brut des créances leasing	<u>444 696 911</u>	<u>365 987 236</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 740 995)	(6 768 791)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 297 056)	(8 943 103)
Provisions collectives	(2 400 000)	(1 900 000)
Provisions additionnelles	(35 312)	(83 170)
Produits réservés	(1 103 820)	(1 021 228)
Total net des créances leasing	<u>423 119 729</u>	<u>347 270 944</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	<u>351 453 294</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	273 117 471
- Relocations	8 197 935
- Consolidations	19 125
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(187 852 926)
- Relocations	(7 532 329)
- Cessions à la valeur résiduelle	(107 049)
- Cessions anticipées	(10 754 938)
<u>Solde au 31 décembre 2015</u>	<u>426 540 583</u>

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	9 656 514	7 177 404
Inférieur à 1 mois	4 318 048	3 033 963
Entre 1 à 3 mois	3 206 666	1 830 908
Entre 3 et 6 mois	808 254	507 502
Entre 6 mois et 1 année	365 010	594 670
Supérieur à 1 année	958 536	1 210 359
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 564 062	8 759 752
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>20 220 576</u>	<u>15 937 156</u>

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	357 984 328	49 818 857	1 211 351	531 515	12 170 971	421 717 022
Impayés	1 562 247	6 131 734	267 519	543 457	11 715 619	20 220 576
Contrats en instance de mise en force	4 600 759	222 803	-	-	-	4 823 562
CREANCES LEASING	364 147 334	56 173 394	1 478 870	1 074 972	23 886 589	446 761 159
Avances reçues (*)	(4 894 417)	(911)	(663)	(2 548)	(780 765)	(5 679 303)
ENCOURS GLOBAL	359 252 917	56 172 482	1 478 208	1 072 425	23 105 824	441 081 856
ENGAGEMENTS HORS BILAN	34 384 912	3 563 303	-	-	-	37 948 215
TOTAL ENGAGEMENTS	393 637 829	59 735 785	1 478 208	1 072 425	23 105 824	479 030 071
Produits réservés	-	-	(27 533)	(29 774)	(1 046 513)	(1 103 820)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 358)	(2 272)	(7 730 365)	(7 740 995)
Provisions sur impayés	-	-	(36 646)	(208 422)	(10 051 988)	(10 297 056)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(35 312)	(35 312)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(72 537)	(240 468)	(18 864 178)	(19 177 182)
ENGAGEMENTS NETS	393 637 829	59 735 785	1 405 671	831 957	4 241 646	459 852 889
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,31%	0,22%	4,82%	
			5,36%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2014			6,20%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,91%	22,42%	81,64%	
			74,75%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014			70,79%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Actions cotées	1 656 321	1 380 321
- Titres SICAV	1 057 899	-
Total brut	<u>2 714 220</u>	<u>1 380 321</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(307 480)	(123 538)
Total net	<u>2 406 741</u>	<u>1 256 783</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 412	(153 988)	0,046%
SAH	38 500	1,000	7,792	250 002	-	0,105%
TUNIS RE	10 000	5,000	10,090	100 900	(13 357)	0,067%
TUNIS RE NS 2015	3 333	7,800	7,800	25 997	-	0,067%
Tawasool	272 728	1,000	1,100	300 001	(92 463)	0,253%
Délice Holding	34 247	10,000	14,600	500 006	(47 672)	0,062%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	-	0,104%
Total				1 656 321	(307 480)	

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres mis en équivalence	6 791 609	5 412 250
- Avances sur acquisitions de titres	586 666	-
- Titres immobilisés	81 112	81 112
Total	<u>7 459 387</u>	<u>5 493 362</u>

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Résultat des opérations inter-groupe	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
- Société immobilière ECHARIFA	2 200 000	517 089	239 849	(10 525)	2 946 413	26,56%
- Société Eclair Prym	600 000	375 750	-	48 252	1 024 003	24,00%
- Société NIDA	2 606 011	117 437	-	97 746	2 821 194	19,74%
	<u>5 406 011</u>	<u>1 010 276</u>	<u>239 849</u>	<u>135 473</u>	<u>6 791 609</u>	

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					<u>81 112</u>	

Note 9: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	322 867	17 075	33 482	-	373 424	279 770	34 315	-	314 085	-	59 339
Logiciels en cours		25 957	7 525	(33 482)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles		348 824	24 600	-	-	373 424	279 770	34 315	-	314 085	-	59 339
Terrain	-	357 281	5 073 010	-	-	5 430 290	-	-	-	-	-	5 430 290
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	529 729	131 526	-	661 255	-	1 969 271
Matériel de transport	20,0%	5 717 198	3 420 527	-	1 072 223	8 065 501	1 783 717	1 230 403	627 079	2 387 041	16 281	5 662 179
Equipements de bureau	10,0%	597 677	47 830	-	-	645 508	359 842	53 871	-	413 713	-	231 795
Matériel informatique	33,3%	371 659	46 689	-	-	418 348	283 646	49 279	-	332 925	-	85 423
Installations générales	10,0%	589 057	3 439	15 318	-	607 815	246 246	64 821	-	311 066	-	296 748
Autres matériels	10,0%	45 887	-	-	-	45 887	29 545	3 292	-	32 837	-	13 049
Immobilisations en cours		190 700	609 599	(15 318)	-	784 982	-	-	-	-	-	784 982
Total des immobilisations corporelles		10 749 985	9 201 094	-	1 072 223	18 878 857	3 232 725	1 533 192	627 079	4 138 838	266 281	14 473 737
TOTAUX		11 098 810	9 225 694	-	1 072 223	19 252 281	3 512 495	1 567 508	627 079	4 452 924	266 281	14 533 076

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Actifs d'impôts différés

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Actif d'impôt différé, AMLCAR LLD	291 886	327 348
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>291 886</u>	<u>327 348</u>

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Clients Amilcar LLD	178 943	492 489
- Charges reportées	1 034 005	819 845
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	111 455
- Prêts au personnel	1 057 464	868 612
- Personnel, avances et acomptes	21 781	24 977
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	46 843	20 240
- Etat, crédit de TVA	2 825 963	59 779
- Etat, compte d'attente TVA	279 512	458 850
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Produits à recevoir des tiers	443 305	409 206
- Débiteurs divers	37 884	37 063
- Compte d'attente	5 931	5 931
- Charges constatées d'avances	3 482	-
- Fonds de roulement	41 726	76 153
- Stocks de pièces de rechanges	8 475	4 779
<u>Total brut</u>	<u>6 242 019</u>	<u>3 545 933</u>
A déduire :		
- Provisions	(107 362)	(281 180)
<u>Montant net</u>	<u>6 134 657</u>	<u>3 264 752</u>

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques, découverts	1 254 018	2 365 934
<u>Total</u>	<u>1 254 018</u>	<u>2 365 934</u>

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	5 679 303	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>5 685 303</u>	<u>4 586 936</u>

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques locales	117 593 952	86 713 385
- Banques étrangères	17 996 434	5 996 434
- Emprunts obligataires	128 284 000	100 080 000
- Billets de trésorerie	1 000 000	48 150 000
- Certificats de dépôts	45 000 000	-
- Certificats de leasing	49 500 000	44 150 000
<u>Total emprunts</u>	<u>359 374 386</u>	<u>285 089 820</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	830 250	690 917
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	211 122	36 951
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 402 035	3 329 428
- Intérêts courus sur certificats de leasing	678 853	617 068
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(502 241)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(468 623)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 653 636</u>	<u>4 172 123</u>
<u>Total</u>	<u>365 028 023</u>	<u>289 261 943</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	30 000 000	110 000 000	(105 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	(52 000 000)	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	-	-	-	-	-
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 500 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	1 150 000	4 300 000	(3 950 000)	1 500 000	-	1 500 000
<u>Sous-total</u>			44 150 000	166 300 000	(160 950 000)	49 500 000	-	49 500 000
Billets de Trésorerie à court terme	1 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	48 150 000	139 650 000	(186 800 000)	1 000 000	-	1 000 000
Certificats de dépôt	45 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	139 300 000	(94 300 000)	45 000 000	-	45 000 000
<u>Sous-total</u>			48 150 000	278 950 000	(281 100 000)	46 000 000	-	46 000 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			92 300 000	445 250 000	(442 050 000)	95 500 000	-	95 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	(4 000 000)	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	16 000 000	-	(4 000 000)	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	30 000 000	-	(3 356 000)	26 644 000	23 288 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	30 080 000	-	(3 440 000)	26 640 000	23 200 000	3 440 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	30 000 000	-	30 000 000	27 760 000	2 240 000
HL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	23 897 000	1 103 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			100 080 000	55 000 000	(26 796 000)	128 284 000	110 145 000	18 139 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 996 434	-	-	5 996 434	5 639 546	356 888
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	-	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			5 996 434	12 000 000	-	17 996 434	17 639 546	356 888

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.T.L 6 MDT (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	300 000	-	(300 000)	-	-	-
B.I.A.T 5 MDT(2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	250 000	-	(250 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
B.I.A.T 1 MDT (2010)	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	166 330	-	(166 330)	-	-	-
B.I.A.T 4 MDT(2010)	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	718 546	-	(718 546)	-	-	-
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	691 191	-	(548 092)	143 100	-	143 100
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	415 578	-	(329 540)	86 039	-	86 039
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	600 000	-	(400 000)	200 000	-	200 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	310 245	-	(243 119)	67 126	-	67 126
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 750 000	-	(1 000 000)	750 000	-	750 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 943 123	-	(1 082 415)	860 708	-	860 708
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 000 000	-	(1 000 000)	1 000 000	-	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	3 748 428	-	(1 435 754)	2 312 674	793 420	1 519 255
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 350 000	-	(600 000)	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	947 369	-	(421 053)	526 316	105 263	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	900 000	-	(300 000)	600 000	300 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 260 880	-	(1 100 961)	1 159 918	-	1 159 918
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 431 575	-	(697 398)	734 176	-	734 176
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	953 576	-	(462 169)	491 407	-	491 407
BIAT(2) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	999 753	-	(488 712)	511 041	-	511 041
BIAT(3) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 063 538	-	(514 948)	548 589	-	548 589
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	264 999	-	(128 446)	136 553	-	136 553
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	(400 000)	800 000	400 000	400 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 437 517	-	(1 160 320)	3 277 197	2 035 000	1 242 197
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 500 000	-	(400 000)	1 100 000	700 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 656 377	-	(1 230 384)	2 425 993	1 362 765	1 063 228
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2015)	4 133 766	-	(928 481)	3 205 284	2 210 083	995 201
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2014-2015)	428 571	-	(428 571)	-	-	-
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	2 482 659	-	(555 717)	1 926 942	1 330 003	596 939
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 896 444	-	(937 318)	2 959 126	1 951 615	1 007 511
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 1.5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 550 000	-	(600 000)	1 950 000	1 350 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 700 000	-	(400 000)	1 300 000	900 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	4 580 531	-	(1 120 870)	3 459 661	2 484 224	975 437
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 897 036	-	(574 073)	1 322 963	823 450	499 513
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 782 383	-	(462 082)	1 320 301	822 210	498 091
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 901 929	-	(455 747)	1 446 182	954 919	491 262
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 361 111	-	(555 556)	1 805 555	1 250 000	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	5 000 000	-	(853 672)	4 146 328	3 227 439	918 889
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	4 789 930	-	(878 615)	3 911 315	2 967 989	943 326
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 500 000	-	(300 000)	1 200 000	900 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	2 500 000	-	(588 235)	1 911 765	1 323 529	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	-	5 000 000	(714 286)	4 285 714	3 571 429	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	-	5 000 000	(770 477)	4 229 523	2 630 446	1 599 077
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	3 000 000	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(111 111)	1 888 889	1 444 444	444 444
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	4 000 000	(222 222)	3 777 778	2 888 889	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(84 212)	1 915 788	1 567 028	348 760
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	822 957	177 043
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	823 035	176 965
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-4)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	820 911	179 089
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 636 264	363 736
CITIBANK 10,5 MDT	10 500 000	Crédit relais	-	10 500 000	(3 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
CITIBANK 15 MDT	15 000 000	Crédit relais	-	15 000 000	(6 000 000)	9 000 000	-	9 000 000
CITIBANK 8 MDT	8 000 000	Crédit relais	-	8 000 000	(4 000 000)	4 000 000	-	4 000 000
BIAT 5 MDT	5 000 000	En bloc 2015	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			86 713 385	84 000 000	(53 119 433)	117 593 952	64 147 311	53 446 641
<u>Total général</u>			285 089 820	596 250 000	(521 965 433)	359 374 386	191 931 857	167 442 529

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	235 378	155 728
<u>Sous total</u>	<u>235 378</u>	<u>155 728</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	3 850 749	33 661
- Fournisseurs, retenue de garantie	-	13 808
<u>Sous total</u>	<u>3 850 749</u>	<u>47 470</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 216 523	747 205
- Effets à payer	30 521 551	21 935 711
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>31 745 904</u>	<u>22 690 746</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>35 832 031</u>	<u>22 893 943</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Clients, avances et acomptes	-	48 236
- Personnel, rémunérations dues	2 156	-
- Personnel, provisions pour congés payés	100 174	71 508
- Personnel, autres charges à payer	300 000	200 000
- Etat, retenues sur salaires	90 544	88 587
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	467 430	393 904
- Etat, retenues sur TVA	8 201	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	57 202	27 974
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	60 000	20 610
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	383 764	207 611
- Etat, autres impôts et taxes à payer	88 710	165 211
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 772	2 030
- Etat, TVA à payer	-	31 539
- Etat, Redevance de compensation	27 042	58 731
- CNSS	217 956	207 692
- CAVIS	26 782	22 948
et autres charges	15 304	15 268
- Crédoeurs divers	108 444	78 498
- Prestataires Assurances	292 420	724 796
- Diverses Charges à payer	585 804	340 618
- Produits constatés d'avance	-	588
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	7 670	17 500
- Provisions pour risques et charges	70 176	70 176
<u>Total</u>	<u>2 912 550</u>	<u>2 794 026</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD		
- Dans le capital	10 500	10 500
- Dans les réserves	(4 422)	(4 252)
- Dans le résultat	894	(171)
	<u>6 971</u>	<u>6 078</u>

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	1 163 016	902 529
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 292)	(1 199 602)
- Complément d'apport		12 529	-
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence		1 010 276	709 850
- Dividendes reçus des filiales		161 728	64 162
- Résultats reportés		2 418 189	1 582 500
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		45 782 426	43 077 419
Résultat net des sociétés intégrés		4 580 360	3 081 486
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		135 473	425 418
Part revenant aux intérêts minoritaires		(894)	171
Résultat consolidé de l'exercice		4 714 939	3 507 075
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	50 497 365	46 584 494
Nombre d'actions (2)		5 660 072	5 710 418
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,833	0,614

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602
Achats de la période	64 787	509 293
Cession de la période	(225 421)	(1 720 132)
Complément d'apport		12 529
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2015, 0,003% du capital social.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	369 275	90 520	-	-	1 088 185	2 730 217	45 998 368
Affectations approuvées par l'A.G.O du 09 juin 2014		200 337			332 522	(90 520)			2 477 885	(2 920 224)	-
Affectations des résultats des filiales					24 955	50 829			(265 792)	190 007	-
Effet de l'évolution du périmètre de consolidation					3 424	13 333					16 757
Effet de variation du % d'intérêts									4 252		4 252
Modification comptable affectant les résultats des filiales					(17 397)						(17 397)
Autres					(2 929)				(30)		(2 959)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013									(1 722 000)		(1 722 000)
Rachat d'actions propres							(1 199 602)				(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014										3 507 075	3 507 075
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	709 850	64 162	(1 199 602)	-	1 582 500	3 507 075	46 584 494
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015		260 487			40 643	(64 162)			2 848 596	(3 085 564)	-
Affectations des résultats des filiales					259 783	161 728				(421 511)	-
Autres									(3 907)		(3 907)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014									(2 009 000)		(2 009 000)
Rachat d'actions propres							(509 293)				(509 293)
Cession d'actions propres							1 707 603	12 529			1 720 132
Résultat de l'exercice 2015										4 714 939	4 714 939
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	1 010 276	161 728	(1 292)	12 529	2 418 189	4 714 939	50 497 365

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts de leasing	37 190 990	29 786 191
- Intérêts de retard	665 544	725 719
- Prélouer	104 186	88 884
- Frais de dossier	409 264	333 620
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	324 501	306 950
- Frais de rejet	518 131	373 442
- Commissions d'assurance	148 456	149 565
Total des produits	<u>39 361 071</u>	<u>31 764 371</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	152 370	269 929
Intérêts de retard antérieurs	10 719	9 826
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(235 067)	(207 514)
Intérêts de retard	(10 614)	(14 719)
Variation des produits réservés	<u>(82 591)</u>	<u>57 522</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>39 278 480</u>	<u>31 821 894</u>

NOTE 20 : Revenu des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Location courte durée	-	38 705
- Location longue durée	2 093 041	1 403 668
- Plus values de cession du matériel de transport	202 098	124 269
- Moins values de cession du matériel de transport	(45 779)	(3 871)
Total	<u>2 249 360</u>	<u>1 562 770</u>

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 801 638	6 091 798
- Intérêts des crédits des banques locales	7 121 956	5 951 290
- Intérêts des crédits des banques étrangères	457 203	258 907
- Intérêts des autres opérations de financement	6 672 473	6 162 354
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	376 338	296 001
Total des charges financières des emprunts	<u>23 429 607</u>	<u>18 760 351</u>
- Intérêts des comptes courants	186 101	212 826
- Autres charges financières	56 480	92 802
Total des autres charges financières	<u>242 581</u>	<u>305 628</u>
Total général	<u>23 672 189</u>	<u>19 065 980</u>

NOTE 22 : Coût des opérations de location longue durée

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux amortissements du parc automobile	1 083 662	801 156
- Achats de pièces de rechange	119 671	86 820
- Primes d'assurances	243 355	192 088
- Remboursement assurances	(103 539)	(129 265)
- Entretiens	132 699	91 905
- Vignettes	63 049	51 261
<u>Total</u>	<u>1 538 899</u>	<u>1 093 966</u>

NOTE 23 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	44 224	14 094
- Plus values sur cession des actions	-	225
- Plus values sur cession des titres SICAV	12 572	-
- Revenus des comptes créditeurs	62 215	47 016
- Revenus des certificats de dépôt	125 947	6 553
- Revenus des comptes courants associés	-	(568)
- Plus values latentes sur titres SICAV	9 861	-
- Jetons de présences reçus des filiales	600	-
<u>Total</u>	<u>255 419</u>	<u>67 320</u>

NOTE 24 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits locatifs	27 452	26 145
- Autres	30 411	11 343
<u>Total</u>	<u>57 864</u>	<u>37 488</u>

NOTE 25 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Salaires et complément de salaires	3 775 980	3 328 566
- Cotisations de sécurité sociales	622 849	563 572
- Autres charges sociales	303 265	234 586
<u>Total</u>	<u>4 702 094</u>	<u>4 126 723</u>

NOTE 26 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	34 315	32 726
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	449 530	433 424
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	130 956	162 956
<u>Total</u>	<u>614 801</u>	<u>629 106</u>

NOTE 27 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Achat de matières et fournitures	418 194	422 954
<u>Total des achats</u>	<u>418 194</u>	<u>422 954</u>
- Locations	219 457	175 931
- Entretien et réparations	63 547	48 006
- Primes d'assurances	95 665	86 371
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	782
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>378 668</u>	<u>311 089</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	332 127	349 175
- Publicités, publications, relations publiques	228 124	161 210
- Déplacements, missions et réceptions	250 940	266 090
- Frais postaux et de télécommunications	202 316	195 340
- Services bancaires et assimilés	269 739	265 982
- Autres	166 791	165 851
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 450 037</u>	<u>1 403 648</u>
- Jetons de présence	45 000	44 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>69 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	110 373	100 329
- T.C.L	94 261	74 957
- Droits d'enregistrement et de timbres	106 509	163 288
- Contribution conjoncturelle	-	61 744
- Autres impôts et taxes	10 571	12 079
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>321 714</u>	<u>412 397</u>
<u>Total général</u>	<u>2 638 614</u>	<u>2 619 089</u>

NOTE 28 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 198 239	3 026 788
- Dotations aux provisions collectives	500 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(872 083)	(1 341 704)
- Reprises de provisions additionnelles	(47 858)	-
- Créances radiées	-	1 651 699
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 544 045)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	-	(107 654)
<u>Total</u>	<u>2 778 299</u>	<u>1 885 084</u>

NOTE 29 : Dotations nettes aux autres provisions

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	8 810	9 523
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	65 109	33 674
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	183 942	118 888
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	-	70 176
- Reprises sur provisions sur autres actifs	(238 928)	(15 769)
- Reprise sur provision immobilisations	(2 052)	-
<u>Total</u>	<u>16 882</u>	<u>216 492</u>

NOTE 30 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Prise en charge de retenues à la source	-	40 115
- Radiation des créances	237 251	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	27
- Pénalités de retard	1 272	8 684
- Autres pertes ordinaires	640	8 404
<u>Total</u>	<u>239 163</u>	<u>57 231</u>

NOTE 31 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	79 600	59 717
- Ecart d'acquisition	-	40 643
- Autres gains sur éléments exceptionnels	31 175	11 734
<u>Total</u>	<u>110 775</u>	<u>112 094</u>

NOTE 32 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 461.216.261 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire de 4.714.939 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB